

BUREAU

COMPTE RENDU DE REUNION

Du MARDI 7 NOVEMBRE 2023

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LOISEAU Simon	Président	CGT	X		
LHERBRET Philippe	Vice-Président Délégué	CGT			X
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO	X		
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
COULON Yves-Marie	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT	X		
BENAMEUR Mehdi	3 ^{ème} Vice-Président	FO			X
BOUVIER Georges	4 ^{ème} Vice-Président	CFE	X		
EPALLE Christophe	5 ^{ème} Vice-Président	CGT	X		
FAUX Thierry	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE	X		
Etat de présence total			9		2

CGT : 4 / 6 CFDT : 1 / 1 FO : 1 / 2 CFE/CGC : 2 / 2

Soit : 8 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance.

Rémy DAVID – Chef de cabinet R.A.L. est présent à distance (Teams).

ORDRE DU JOUR :

POINT n° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 5/09/2023

POINT n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE AU 30/09/2023

POINT n° 3 : MOYENS BENEVOLES

POINT n° 4 : IMMOBILIER

POINT n° 5 : Divers sujets

Ouverture de séance à : 8h45

Simon LOISEAU – Président, adresse ses remerciements aux administrateurs pour leur présence et propose d'aborder l'ordre du jour du bureau.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 5/09/2023

Avant de procéder au vote d'approbation, le Président demande aux membres présents si l'un d'eux à un commentaire ou question particulière ?

Yves-Marie COULON signale qu'il avait demandé qu'une correction soit apportée sur ce compte-rendu mais il n'a pas eu de retour à ce jour.

Le Président confirme en effet mais qu'à la suite d'un contretemps, l'erratum n'a pas encore été rédigé ; cela sera fait prochainement et un nouveau compte-rendu pour erratum envoyé à tous les administrateurs.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 05/09/2023				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		1		
ABSTENTION				
POUR	4		1	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

2 SUIVI BUDGETAIRE AU 30/09/2023

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

Le dernier suivi budgétaire communiqué par le service gestion est présenté sur écran (*suivi budgétaire arrêté à la date du 30/09/2023*).



Suivi budgétaire
au-2023-09-30.xlsm

Comme habituellement, seules les lignes avec un solde négatif (*en rouge*) sont énumérées.

Richard ARNAUD indique que certaines lignes modifiées à la suite du CA du 3 octobre 2023 n'apparaissent pas puisque le budget présenté ce jour est antérieur.

Extrait du suivi budgétaire au 30/09/2023.

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	Solde (Auto)	Réalisé (auto)	Commentaires Pôle Gestion sur les dépenses
07/xxxxxxx	B01	Aides séjours linguistiques	- 110,60 €	111%	Budget complémentaire en cours. Ce solde négatif disparaîtra sur le prochain suivi budgétaire.
207/xxxxxxx	A01	Section Pêche St-Etienne - Alevinage et entretien étang de La Gimond	- 46,94 €	109%	Solde sans conséquence.
208/xxxxxxx	C10	Roche-la-Molière	- 7,00 €	101%	Solde sans conséquence.
208/xxxxxxx	C13	CMCAS Acières - Investissement	- 403,88 €	120%	Budget complémentaire en cours.
2106/xxxxx	R02	SLVie 05 - Permaculture au Coteau en mars 2023	- 12,19 €	141%	Solde sans conséquence.
2355/xxxxx	A05	PASS Les ILEADES à Montrond les bains	- 1 255,50 €	197%	Billetterie.
2356/xxxxx	A01	Fête des Femmes	- 782,00 €	131%	L'activité a eu lieu il y a quelques jours. La saisie d'encaissements est en cours.
245/xxxxxxx	A04	NATUR'SPORT-Week-end ski et raquettes	- 399,00 €	180%	Budget complémentaire en cours.
246/xxxxxxx	P02	Pensionnés Senior CIVIER - Excursion d'une journée en avril 2023	- 19,50 €	103%	Solde sans conséquence.
247/xxxxxxx	P01	Pensionnés Grands Séniors - Petit séjour de 6 jours ULVF à Gillette	- 14 781,06 €	382%	L'activité a eu lieu il y a quelques jours. La saisie d'encaissements est en cours.
263/xxxxxxx	A02	Section Informatique - Anniversaire du club au CIVIER	- 21,57 €	122%	Solde sans conséquence.
34/xxxxxxx	P02	Pensionnés Senior CIVIER - Journée Festive au CIVIER en juin 2023	- 88,65 €	130%	Transfert de crédit voté lors du CA d'octobre (fête de la musique).
36/xxxxxxx	R01	SLVie 05 - Fête de la SLVie en mai ou juin 2023	- 17,00 €	103%	Solde sans conséquence.
41016/xxxx	E02	SLVie 02 - Match ASSE	- 12,85 €	113%	Solde sans conséquence.
410263/xxx	A05	Section Rando St-Etienne - Randonnée patrimoine 1 journée en avril 2023	- 14,50 €	106%	Solde sans conséquence.
410303/xxx	O02	SLVie 03 - VTT itinérant Parc des écrins	- 1 154,29 €	955%	L'activité a eu lieu il y a quelques jours. Les encaissements sont en cours.
410303/xxx	R01	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Tickets pour entraînement	- 5,00 €	102%	Billetterie.
410303/xxx	R02	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Challenge inter SLVie	- 5,00 €	107%	Billetterie.
410303/xxx	R03	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Endurance	- 50,00 €	200%	Billetterie.
41038/xxxx	A02	Vol aérien Eté 2023	- 65,06 €	121%	Le solde va s'équilibrer. Une saisie n'a pas été prise en compte.
41038/xxxx	R01	SLVie 05 - Baptême ULM motorisé à Mably en juin 2023	- 220,00 €	257%	Saisie comptable en cours.
410700/xxx	A03	Section PADEL / Badminton à St-Etienne en octobre 2022	- 311,00 €	152%	Billetterie.
665021/xxx	ELU	Contrat entretien CMCAS LOIRE (Incendie, Climatisation et Espaces Verts) ELU	- 101,89 €	112%	Refacturation avec la CCAS (Territoire) notamment pour les frais d'abonnement télé alarme.
6650233/xxx	ELU	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE ELU	- 0,11 €	100%	Refacturations en cours avec la CCAS.
66506/xxxx	xxx	TPE Règlements	- 47,32 €	112%	A vérifier. Erreur d'imputation.
66507/xxxx	xxx	Charges exceptionnelles	- 591,52 €		Vol caisse CMCAS (Avril et mai 2023)

21 908,11 €	214%
-------------	------

Entrée en salle de réunion de Christophe EPALLE (CGT) à 8h50.
Le nombre d'administrateurs du bureau passe alors à 9 au lieu de 8 en début de séance.

Aucune question n'est posée par les membres du bureau à la suite de la présentation budgétaire.
Le point suivant de l'ordre du jour est abordé.

3 MOYENS BENEVOLES

Le Président - Simon LOISEAU reprend la parole.

Rappel :

	<u>MB Année 2023</u>	<u>MB Prévision 2024</u>	
- Commissions	580 heures	518 heures	Soit – 62 heures
- Proximité (correspondants SLVie) ...	1 857 heures	1 658 heures	Soit – 199 heures

Certaines commissions fonctionnent (commissions patrimoine et santé solidarité), d'autres non et sont « à la traîne » (peu de participation).

Le problème rencontré concerne des personnes détachées permanentes (à 100%) par leur fédération syndicale et faisant partie d'une de nos commissions. Pour Simon LOISEAU, il n'est pas normal et logique que ces personnes se voient attribuées en plus, des heures MB qui pourraient profiter à d'autres membres, qui eux n'ont pas de convention avec leur organisation syndicale.

Il serait donc souhaitable cette année (avant fin janvier 2024) que soient remontées auprès du Comité de Coordination, non seulement les heures MB, mais également les heures attribuées à chacun par son organisation syndicale (pot fédéral).

Simon LOISEAU évoque à nouveau le cas de Mme Patricia BAROU, membre de la Commission Jeunes Agents, qui bénéficie d'heures MB alors qu'elle est détachée à temps plein par sa fédération (CFDT).

Cette demande d'information a été formulée à plusieurs reprises par les élus ; d'autant plus que certains mandatés dans les commissions n'ont jamais été présents à aucune réunion.

Simon LOISEAU ajoute qu'il faut « jouer la transparence » et trouve bizarre que ce soit l'organisation syndicale qui lui demande des éléments (CFDT) qui justement ne joue pas ce jeu. Il cite les noms de Patricia BAROU, Pascal DEVIGNAT, Marc CHAVANNE. Ces personnes sont détachées permanentes et par conséquent n'ont pas besoin d'heures des MB.

Il faut notamment que les personnes désignées dans les commissions participent aux réunions et qu'une certaine logique soit appliquée dans le choix des membres (commission jeunes agents = représentation jeune si possible).

Aujourd'hui, avec la diminution des heures MB, on ne peut plus se permettre de donner des heures à des personnes qui sont absentes aux réunions. Les employeurs tiennent un suivi des heures de présence et en fin d'année font un bilan et diminuent les quotas.

Simon LOISEAU renouvelle sa demande de transparence de la part des organisations syndicales et signale que sans information de leur part, certains n'auront plus d'heures MB attribuées.

Yves-Marie COULON : est-ce règlementaire de ne donner aucune heure aux membres de commissions ?

Simon LOISEAU : dans tous les cas, ce sera voté en CA.

Christophe EPALLE : non seulement ces personnes prennent des heures MB mais jouent la politique de la chaise vide. Elles occupent la place d'une personne qui elle, serait plus impliquée pour créer des activités et faire vivre sa commission (ou SLVie).

Simon LOISEAU demande aujourd'hui, que lui soit communiqué des changements déjà prévus de membres de commissions pour 2024. Chaque OS devra informer le Président et la secrétaire des élus, des heures attribuées à chacun de ses membres (pot fédéral) et le tableau de suivi des heures MB sera complété et transmis en conséquence au Comité avant le 31 janvier N+1.

Il annonce également, que pour chaque commission devra être désigné un président, puisque celui-ci se verra attribuer plus d'heures que les autres membres (travail de préparation réunions). Ce sera la mission de Thierry FAUX – Secrétaire Général.

Simon LOISEAU annonce que le président de la commission patrimoine, Christophe ARNAUD démissionne de son mandat. A l'heure actuelle, il n'a pas encore de successeur désigné.

Il aborde à la suite le dossier MB pour les SLVie. Il rappelle qu'en 2024, la proximité perd environ 200 heures MB.

Certaines SLVie fonctionnent très bien, d'autres beaucoup moins : MONTBRISON, FIRMINY.

La SLVie de MONTBRISON sera réunie ultérieurement pour essayer de la redynamiser.

La SLVie de FIRMINY essaye de bouger mais difficilement.

A la suite des dernières élections de SLVie, la représentativité des organisations syndicales a été respectée, tant au niveau des SLVie que des commissions. Le problème est que lors de ces élections, des candidats n'ont pas été élus mais souhaiteraient s'investir et participer à l'animation de leur SLVie ; cependant elles sont « bloquées » parce que la représentativité de leur OS est restreinte en nombre de sièges (même si les élus ne participent pas aux réunions).

Simon LOISEAU ajoute qu'un vote pourrait être fait lors d'un CA dans ce sens : « à la suite de plusieurs absences lors d'une réunion, le membre de la commission ou SLVie nommé par son organisation syndicale sera remplacé par une autre personne qui aura envie de s'impliquer et s'investir ».

Le but de la CMCAS étant de créer des activités pour les bénéficiaires, pour la faire vivre.

Richard ARNAUD : il ne suffit pas de remplir des grilles avec des noms de membres que l'on ne voit jamais, que l'on ne connaît pas (exemple : dernière réunion de la Commission Culturelle et Sportive : 4 personnes présentes sur 13 membres convoqués).

Christophe EPALLE : nous avons un Règlement Commun qui dit qu'un membre désigné et absent 3 fois aux réunions doit être exclu d'office. Pourquoi ne pas appliquer nous-mêmes cet article en CMCAS ?

La procédure pourrait alors être : au bout de tant d'absences aux réunions, un message serait envoyé à l'OS de la personne, pour information et demande de désignation d'un remplaçant. Sans réponse de cette OS, une autre personne pourrait être désignée, d'appartenance à n'importe quelle OS. Il faudrait appliquer cette mesure du Règlement Commun.

Il ajoute qu'il est inadmissible de son point de vue, qu'une personne désignée sur une liste ne soit jamais présente aux réunions organisées.

Extrait du **REGLEMENT COMMUN DES CMCAS** adopté en Session du 05/07/2018

Article 18 – Démission des membres du conseil d'administration

« Les membres du C.A. peuvent être déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions en cas d'absence non motivée à trois (3) séances consécutives au cours de la même année.

La décision est prise par le CA et notifiée à l'administrateur concerné et à l'organisation syndicale qui l'a mandaté.

Reprise de parole par Simon LOISEAU : la procédure de modification du Règlement Particulier de la CMCAS n'est pas simple car il faut que cette décision soit prise en Conseil d'Administration. A la suite, le Règlement Particulier est soumis à acceptation du Comité de Coordination, qui le valide ou pas. La modification est ensuite validée par un vote au cours d'un Conseil d'Administration. Cependant, il n'est pas sûr que cette modification soit acceptée par le Comité et les OS de chacun.

Dans tous les cas, le Règlement Particulier actuel doit être mis à jour et modifié au niveau de ce point (absence/exclusion) et transmis au Comité de Coordination.

Richard ARNAUD : le Règlement Particulier de la CMCAS Loire existant, tel qu'il avait été rédigé, ne permet pas d'exclure un membre s'il s'est « excusé » au préalable de son absence. Seule une absence non signalée peut être sanctionnée. Un élu « excusé » n'est donc pas sanctionnable.

Simon LOISEAU propose que chaque OS travaille très sérieusement sur la composition des commissions (novembre et décembre) et dont le fichier sera présenté lors du CA de janvier 2024.

Si nous ne modifions pas notre règlement particulier, rien ne nous empêche, en toute intelligence, d'acter un changement de membre de n'importe quelle OS dans la composition d'une SLVie ou Commission.

Richard ARNAUD : il n'y a pas de conséquences pour les SLVie, cependant pour les commissions c'est plus compliqué et il faut tempérer.

4 IMMOBILIER

• LE TRANSVAL

Problème d'électricité signalé au niveau des sanitaires de la salle d'activités. Les blocs BAES et l'installation électrique ont été révisés (sanitaires).

Concernant les travaux de toiture (dégâts consécutifs à la grêle en 2022) ils seront réalisés prochainement.

• LEZIGNEUX

Les travaux de changement de la toiture se terminent. Cependant, un problème d'infiltration a été signalé par l'entreprise BEGONIN. Dossier suivi par le service maintenance du Territoire.

• CIVIER

Une demande de mise à disposition de locaux a été formulée par la section informatique du Civier qui manque de place.

Ils voudraient en effet, récupérer l'ex-bungalow de l'accueil pour profiter du local afin de faire de la maintenance informatique. Il n'est pas envisageable par ailleurs, comme il nous a été proposé, de mettre à disposition une partie des locaux de St-Julien qui nous servent d'une part, de stockage et de salle d'activités d'autre part.

Richard ARNAUD indique que l'éventualité de l'achat d'un nouveau container est peut-être à envisager ?

• RUE DES ACIERIES

- A la suite des 2 sinistres, les volets ont enfin été changés.
Reste le sujet des 2 fenêtres à changer (à la charge du propriétaire des locaux) : échanges en cours entre le propriétaire et l'entreprise EXPOBAIE ; les devis devraient être signés dans les jours qui viennent et les travaux engagés.
- Concernant l'alarme : Simon LOISEAU explique les soucis rencontrés depuis l'installation, avec le déclenchement intempestif de la détection.
Une nouvelle box a été installée et par conséquent un abonnement Orange souscrit, afin de résoudre le problème. Coût annuel : 600 €.

• ST JULIEN

- Le dossier est ralenti en raison des contrôles dépollution effectués et des rapports rédigés par le cabinet de contrôles de ENGIE et que notre propre cabinet de contrôles (Alpes Contrôles) a lus et analysés.

Alpes Contrôles est en contact avec le cabinet de contrôles d'ENGIE pour éclaircir certains points et une réunion de travail commun sera organisée prochainement.

- Simon LOISEAU ajoute que le site a été visité par des squatteurs (accès aux caves). Un dépôt de plainte a été fait par Thierry FAUX auprès du commissariat de St-Chamond.

5 DIVERS SUJETS

➤ LEGS LAFFAY

Suite à notre courrier de réclamation, la mairie de Feurs a décidé de nous attribuer les dividendes du legs LAFFAY pour les années 2022 et 2023.

Simon LOISEAU indique que la mairie de CIVENS (autre bénéficiaire du legs) l'a contacté au sujet du dossier ; le maire de Civens a rencontré un interlocuteur de la Communauté de Communes et une action en justice à l'encontre de la mairie de Feurs n'est pas exclue.

➤ DOMAINES & VILLAGES

Rappel des dates de livraisons des commandes de vins à Roanne et St-Etienne.

➤ TEMPETE EN BRETAGNE

La CCAS et notre assureur AXA ont décidé la prorogation des délais de déclarations de sinistres pour les personnes concernées.

➤ SEJOURS ETE 2023

47000 dossiers de réservations enregistrés.
12900 jeunes partis en colos.

➤ RESTAURATION

Point sur les fermetures de restaurants.

➤ DON A L'ASSOCIATION ULTRA TRAIL DU MONT-BLANC

L'association nous a adressé ses remerciements pour le don effectué par la CMCAS Loire.

➤ ALTS

L'association ALTS arrête son activité (dépôt de bilan).

Un autre partenaire « SAVATOU » nous propose un partenariat avec eux.

Richard ARNAUD donne quelques explications sur le dossier et indique qu'une rencontre est prévue avec eux demain mercredi 8 novembre, afin d'étudier le dossier et un partenariat éventuel.

Intervention de Rémy DAVID concernant SAVATOU : la carte loisirs proposée par l'ANCAV permet de bénéficier de tarifs et avantages multiples pour les bénéficiaires (réservations diverses). Guide de la carte loisirs accessible sur internet « guide ANCAV ».

SAVATOU est basée à Chambéry et Grenoble à l'heure actuelle. Le montant de l'adhésion la plus faible est de 1400 € qui permet ensuite d'obtenir les cartes d'adhérents à moindre coût.

➤ **BAFA**

Cette année, malgré les informations diffusées et relances pour appel à candidatures, la CMCAS Loire n'a reçu qu'une seule candidature au BAFA. Nous avons pour 2024, un quota de 3 personnes auxquelles la CCAS offrait le BAFA.

L'ordre du jour étant terminé, le Président remercie les membres du Bureau et clôture la séance.

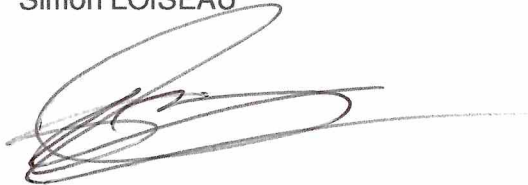
Clôture de séance à 10h55.

Prochain BUREAU

MARDI 13 FEVRIER 2024

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion du 1^{er} étage)

Le Président de la CMCAS Loire
Simon LOISEAU



Le Secrétaire Général
Thierry FAUX

